

André GERIN

Maire de Vénissieux
Député du Rhône

V/Réf. : Votre courrier
du 19.05.01
N/Réf. : DB/SB
D6-1.1

Monsieur Philippe CLAVEL
Champignonnière de Saint-Fons
Chemin de Charrière
69190 SAINT-FONS

Le 31 mai 2001

Monsieur,

J'ai pris connaissance par la presse régionale, le 11 mai 2001, des conditions dangereuses dans lesquelles vous exploitez votre champignonnière. J'ai demandé à mon collaborateur, M. Daniel Buissonnet, de vous rencontrer. Ce qu'il a fait le 23 mai dernier.

Vous m'avez adressé un dossier à ce sujet éclairant les risques encourus du fait des chutes de pierres, que vous estimez dues à l'urbanisation en sursol. Vous avez entrepris des démarches auprès des pouvoirs publics et du propriétaire du tréfonds pour la mise en sécurité de l'exploitation et du domaine public. Vous avez donc décidé de ne plus rentrer de compost.

A juste raison, vous faites remarquer que malgré l'arrêt de l'activité professionnelle, vous avez des frais fixes que vous estimez à 7 000 francs mensuel. Vous me demandez de vous aider pour l'octroi d'une indemnité d'attente.

Soutenant votre proposition, j'ai décidé de m'adresser à monsieur le Préfet du Rhône et de la région Rhône-Alpes. Je vous communique copie de mon courrier et ne manquerai pas de vous tenir informé de la réponse qui y sera apportée.

Restant à votre disposition,

Recevez, monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.



André GERIN